

Ils ont dit

« **En cette nouvelle année, je fais le vœu que la crise de la justice prenne rapidement fin** pour que la justice soit rendue aux citoyens avec les moyens et la qualité qu'ils méritent, à la hauteur des ambitions des États généraux de la Justice » (F. Molins, Twitter, 2 janv. 2023).

« **L'un des axes importants des États généraux de la Justice**, c'est de repenser le travail du juge avec une équipe renforcée lui permettant de se recentrer sur ses missions essentielles. Pour accompagner cela, l'ENM, (...) forme depuis le 30 septembre 2022 les juristes-assistants, et accueille ce nouveau public : environ 2 000 personnes sur 5 ans », a précisé Haffide Boulakras, nouveau directeur adjoint de l'ENM (ENM, communiqué, 4 janv. 2023).

« **Force est de constater, 5 ans après #metoo et 3 ans après le Grenelle**, que les résultats ne sont pas à la hauteur de la mobilisation collective : en 2022, 112 féminicides ont été recensés. (...) Ce ne sont pas des juridictions spécialisées dont nous avons besoin, mais d'une justice spécialisée (...) en nommant au sein des TJ un magistrat sur une nouvelle fonction à créer : le juge des violences intrafamiliales » (E. Corbaux et G. Joly-Coz, Le Monde, 28 déc. 2023).

« **Répondant à une requête des autorités judiciaires belges**, j'ai lancé une procédure urgente pour lever l'immunité de deux membres du Parlement européen. Il n'y aura aucune impunité, absolument aucune », a indiqué la présidente du Parlement, « Les responsables trouveront ce Parlement du côté de la loi. La corruption ne peut pas payer et nous ferons tout pour la combattre » (R. Metsola, Twitter, 2 janv. 2023).

« **On espère un rééquilibrage entre pénal et civil** », a indiqué la présidente du Syndicat de la magistrature, « Il faut redonner toute sa place à cette justice civile qui entretient le lien de confiance entre l'État et les citoyens » (K. Reuflet, Le Figaro, 3 janv. 2023).

Alain Jakubowicz, l'avocat du coupable

Alain Jakubowicz a défendu « Le coupable », titre d'un podcast sorti le 12 décembre, à propos du meurtrier Nordahl Lelandais. L'occasion pour cet avocat lyonnais de raconter un métier qu'il exerce depuis près d'un demi-siècle. Il nous livre ici sa vision de la justice.

Il maintient et assume. « *Le mensonge est permis en droit français. Le droit n'est pas la morale* », argue Alain Jakubowicz. Dans le podcast « Le coupable », réalisé par la journaliste Noémie Schulz, de CNews, l'avocat lyonnais revient sur cinq ans de sa carrière marqués par la défense de Nordahl Lelandais, condamné pour les



meurtres, en 2017, de Maëlys, 8 ans, et du caporal Arthur Noyer. Le ténor y revendique « *le droit au mensonge* » du justiciable. Il s'explique : « *il ne faut pas confondre vérité et justice. De plus, le procès est celui de l'accusé, pas celui des victimes.* » Lui pourtant, défend tout aussi bien l'une que l'autre partie. Une manière d'équilibrer sa pratique, de ne pas devenir « *hémiplectique* » comme il le déclare dans cette série audio diffusée depuis le 12 décembre sur Spotify, et qui se classe en tête des podcasts les plus écoutés du diffuseur. « *C'était pour moi une façon d'exprimer, par le prisme d'une affaire, ma vision du métier*, commente-t-il. *J'ai joué le jeu. Je me suis mis à nu* ». De fait, l'auditeur suit l'évolution de l'enquête, de la rencontre de l'avocat avec le mis en cause à la stupeur de la deuxième inculpation, jusqu'à l'épreuve des procès, la défense jusqu'au bout. L'avocat revient sur chaque étape, livrant ses propres interrogations, son émotion, ses regrets. Et s'il y avait une suite ? « *Il n'y aura pas d'autre affaire Nordahl Lelandais. J'en ai la conviction profonde* », soutient-il. La cellule d'enquête dédiée au criminel n'a pas fait d'autres liens. Le condamné, lui, n'a pas fait appel. « *Une bonne décision de justice c'est quand la décision est acceptée, entendue* », assure-t-il encore dans le podcast, évoquant le dialogue qui émergera à l'issue du procès du tunnel du Mont Blanc entre les familles des victimes qu'il accompagnait et la défense. À l'inverse, il s'indigne, à présent, de « *l'incohérence du parquet* » qui a réclamé la relaxe d'Airbus et d'Air France dans le procès du crash Paris-Rio, le 8 décembre dernier.

« *Notre rôle d'auxiliaire c'est d'aider à la compréhension de la justice. Mais comment faire quand on ne comprend pas soi-même ?* », interroge-t-il, persuadé que le tribunal - « *d'une compétence extraordinaire* » sur le dossier -, ne suivra pas les réquisitions. Le jugement est attendu le 17 avril.

Alain Jakubowicz, que ses comparses surnomment « Jaku », fêtait ses 46 ans de carrière en décembre. Sa structure lyonnaise s'étend à Paris, avec une quarantaine de membres dont neuf associés, qui exercent en droit commercial, des affaires, pénal, arbitrage et droit de la presse : « *ma conception c'est de rester à taille humaine, et de continuer à faire du droit des personnes* ». Alain Jakubowicz s'est illustré aux côtés du consistoire israélite de France dans les procès pour crimes contre l'humanité de Barbie, Touvier et Papon, a vécu les premiers dossiers de pénal des affaires avec « *Les juges rouges* », a conduit le « *très sensible* » projet de la grande mosquée de Lyon en tant qu'adjoint au maire de Lyon, et traite aujourd'hui des dossiers de violences sexuelles. À propos du mouvement #Metoo, il dit : « *il n'y a pas, par principe, de parole vraie d'un côté et fausse de l'autre, mais j'ai été moi-même un militant avec ses excès.* » En un demi-siècle, il a vu sa pratique révolutionnée par la technologie - « *je tapais mes premières conclusions sur une vieille machine mécanique* » - et par les chaînes d'information en continu qui « *parodient la justice* ». Il déplore également la généralisation des cours criminelles départementales, exemptes de jurés. « *La Cour d'assises est basée sur le jury populaire et l'intime conviction. Si l'on supprime l'un, on doit supprimer l'autre* », plaide-t-il. A-t-il jamais envisagé une carrière politique ? « *J'aurais pu devenir candidat à la députation* », reconnaît-il, en « *vieil adepte du front républicain* ». Et de rappeler : « *Je suis fidèle à mes combats.* » À ses clients aussi.

ANAÏS COIGNAC, JOURNALISTE